

# La sécurité intérieure au XXI<sup>e</sup> siècle : l'émergence des réseaux

par

BENOÎT DUPONT

Il est de bon ton de commencer toute contribution sur les transformations de la sécurité par une référence à sa privatisation, accompagnée d'une comparaison des ratios entre policiers et agents de sécurité, celle-ci étant supposée illustrer de manière édifiante l'explosion de l'offre commerciale de sécurité au cours des 20 dernières années<sup>1</sup>. L'effet recherché consiste à débouter la théorie Wébérienne du monopole de l'exercice légitime de la contrainte physique par l'institution policière, en montrant que la sécurité privée a pris une place prépondérante dans l'assemblage contemporain des mécanismes de contrôle social. Alternativement, une comparaison internationale de ces mêmes ratios viendra montrer à quel point certaines sociétés ont opéré un transfert massif des responsabilités en matière d'offre de sécurité vers le secteur privé (Etats-Unis, Afrique du Sud), alors que d'autres ont découragé toute forme de délégation, et préfèrent maintenir un Etat centralisé relativement fort (France).

Cette approche a eu le mérite d'ouvrir les recherches en sociologie des fonctions policières à d'autres institutions que la police, mais beaucoup de travaux théoriques restent encore à accomplir afin de comprendre le sens de ces transformations. Trop souvent en effet, ce constat de la place prépondérante qu'occupent aujourd'hui les entreprises privées dans le secteur de la sécurité s'accompagne d'une vision dichotomique : les fournisseurs sont perçus comme des partenaires juniors des institutions publiques, ou évoluent de manière totalement cloisonnée sans jamais interagir avec elles. Cette approche admet l'existence de la sécurité privée, mais minimise les interdépendances et les nombreux liens qui existent entre les deux secteurs. Une autre approche met l'accent sur la commercialisation de la sécurité et sur les répercussions de ce phénomène sur l'accès au bien collectif qu'elle représente<sup>2</sup>. L'argument implicite de ces travaux est que le marché constitue

- 1 JAAP DE WAARD, « The private security industry in international perspective », *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1999, 7, p. 143-174.
- 2 IAN LOADER, « Plural policing and democratic governance », *Social & Legal Studies*, 2000, 9 (3), p. 323-345 ; TREVOR NEWBURN, « The commodification of policing: security networks in the late modern city », *Urban Studies*, 2001, 38 (5-6), p. 829-848.

désormais le mécanisme privilégié de distribution de la sécurité, au détriment des valeurs démocratiques de justice, d'équité et d'imputabilité. Finalement, un troisième courant de pensée associé aux travaux de Bayley et Shearing<sup>3</sup> et de Johnston et Shearing<sup>4</sup> se concentre sur la complexité des nouveaux arrangements organisationnels qui caractérisent la production de sécurité dans les sociétés contemporaines. On parle alors de « multilatéralisation de la sécurité », ou de « gouvernance nodale de la sécurité », en référence au réseau décentralisé d'acteurs publics, privés et hybrides qui autorisent ou produisent de la sécurité. Si les liens qui unissent ces acteurs peuvent être de nature marchande, d'autres types de relations sont également à l'œuvre : le don, la délégation, la conscription, ou bien encore l'abdication pure et simple de responsabilité<sup>5</sup>.

Ce renouvellement de la pensée autour de la production de sécurité permet de surmonter l'opposition classique entre l'Etat et le marché en soulignant que ces deux modes d'organisation sociale sont irrémédiablement imbriqués l'un dans l'autre. Elle fait également appel aux récentes avancées opérées en sociologie, en science politique, en sciences administratives ou encore en physique sur le thème des réseaux. Avant de poursuivre, il est indispensable de préciser le sens que l'on attribue à ce concept. Trois usages du terme « réseau » doivent être distingués. Tout d'abord, les réseaux de nos vies quotidiennes consistent en des dispositifs spatiaux et technologiques réticulaires facilitant la circulation des personnes, des biens ou de l'information. Ensuite, l'usage métaphorique du terme « réseau » connaît une popularité proportionnelle au rôle central pris par les réseaux concrets dans l'économie mondialisée. Finalement, les sciences sociales attribuent au concept de réseau une signification beaucoup plus abstraite. Manuel Castells par exemple, définit le réseau comme « un ensemble de nœuds interconnectés. Un nœud est un point d'intersection d'une courbe par elle-même. La réalité d'un nœud dépend du réseau auquel il appartient »<sup>6</sup>. Emmanuel Lazéga, pour sa part, définit un réseau social comme « un ensemble de relations d'un type spécifique (collaboration, soutien, conseil, contrôle ou influence) entre un ensemble d'acteurs »<sup>7</sup>. Cette troisième signification servira de point d'ancrage à notre réflexion en nous permettant de dépasser les simples intuitions, et de nous attacher à l'étude empirique des réseaux de sécurité.

En effet, la combinaison du concept de réseau avec celui de sécurité se limite bien souvent dans la littérature existante à des considérations normatives qui

3 DAVID BAYLEY et CLIFFORD SHEARING, *The new structure of policing : description, conceptualization, and research agenda*, Washington DC, 2001.

4 LES JOHNSTON et CLIFFORD SHEARING, *Governing security : explorations in policing and justice*, Londres, 2003.

5 PETER GRABOSKY, *Private sponsorship of public policing*, manuscrit non publié, Canberra, 2002.

6 MANUEL CASTELLS, *La société en réseau : L'ère de l'information*, Paris, p. 576.

7 EMMANUEL LAZEGA, « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue Française de Sociologie*, 1994, 35, p. 293.

s'appuient sur des données fragmentaires et limitées<sup>8</sup>, voire sur de simples incantations. Dans cette dernière catégorie, on retrouve les travaux de politologues et de sociologues américains préconisant l'adoption d'un mode de fonctionnement en réseau par les services de renseignement et de sécurité intérieure, afin de concurrencer à armes égales les réseaux terroristes et criminels, sans que jamais ne soient soulevées les incongruités d'une telle comparaison<sup>9</sup>. Dans les pages qui suivront, la posture résolument empirique nous permettra d'explorer le potentiel du concept de réseau de sécurité pour une compréhension plus fine des conditions de production de sécurité dans les sociétés modernes. Cette démarche de portée intermédiaire vise autant à recueillir des données quantitatives et qualitatives sur la structure et le fonctionnement de ces réseaux, qu'à tempérer les ardeurs de ceux qui voient dans cette forme d'organisation sociale une panacée. Dans une première partie, nous préciserons certains aspects théoriques des réseaux de sécurité, avant d'aborder dans une deuxième partie les résultats d'une étude de cas menée au cours des deux dernières années à Montréal. Dans une troisième partie qui tiendra lieu de conclusion, nous examinerons quelques-unes des implications des résultats présentés aussi bien dans une perspective de recherche que de pratique.

## I. Les réseaux de sécurité

La notion de réseau est souvent associée de manière implicite à l'idée d'une coordination des acteurs, à l'instar des réseaux de communication ou de transport qui gèrent les flux d'information ou de marchandises. Dans le domaine des activités humaines, il n'est cependant pas rare de rencontrer des réseaux d'individus ou d'organisations qui ne disposent que d'une connaissance partielle de l'architecture générale des liens directs et indirects qui les connectent. Cela est particulièrement vrai pour les réseaux de grande ampleur, dont la taille est trop importante pour que la structure en soit connue de tous les membres, et pour les réseaux secrets ou clandestins, dont la survie dépend d'une compartimentation des contacts (qu'il s'agisse d'informateurs infiltrés au sein du crime organisé ou de cellules terroristes dormantes en attente d'être activées). La taille et la diversité des acteurs qui composent les réseaux de sécurité ne doivent, par conséquent, pas être abusivement associées à l'idée que ceux-ci sont organisés de manière rationnelle et efficace. Au contraire, on pourrait affirmer comme on le verra plus loin, que les réseaux de sécurité sont en fait le résultat de relations bilatérales et multilatérales multiples qui s'agrègent autour de pratiques et d'enjeux communs pour définir un champ organisationnel différencié : celui de la sécurité.

8 TREVOR NEWBURN, *ibid.* ; DENNIS COOLEY (éd.), *Re-imagining policing in Canada*, Toronto, 2005.

9 Voir par exemple JOHN ARQUILLA et DAVID RONFELDT (éds.), *Networks and netwars*, Santa Monica, 2001.

On pourrait donc définir un réseau de sécurité comme tout ensemble d'acteurs institutionnels, organisationnels, communautaires ou individuels, qui sont connectés directement ou indirectement afin d'autoriser et / ou de produire de la sécurité pour le compte d'intérêts (*stakeholders*) généraux (la population) ou particuliers (un client)<sup>10</sup>. La variété des acteurs que l'on retrouve dans de tels réseaux est une source d'hétérogénéité et d'inégalités structurelles<sup>11</sup> : des services de police nationaux ou des sociétés multinationales opèrent dans le même champ que des entreprises familiales ou des consultants individuels. Néanmoins, une toile complexe de liens récurrents connecte ces acteurs sur une base de réciprocité – informelle, contractuelle ou régulatrice. Une des principales difficultés associée à l'analyse des réseaux consiste à sous-estimer l'importance de l'opération de démarcation qui consiste à définir les critères qui seront utilisés pour choisir les acteurs inclus dans l'étude. En effet, lorsqu'un acteur atteint une certaine taille, il peut à son tour être considéré comme un réseau à part entière, ce qui rend toute tentative de catégorisation beaucoup plus arbitraire. Prenons par exemple le cas du *Department of Homeland Security* états-unien qui émergea de la fusion de 22 agences gouvernementales existantes au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Si l'on peut formellement considérer cette nouvelle entité comme une organisation intégrée, le degré de fragmentation et de compétition qui régit les relations entre chacun de ses services est tel qu'on pourrait alternativement la qualifier de réseau désorganisé sans paraître exagérément pessimiste<sup>12</sup>.

Dans notre étude de cas, les acteurs du réseau sont définis comme des organisations ou des individus qui opèrent en tant qu'entités distinctes et qui sont considérés comme tels par les autres membres. Cette convention représente une simplification de la réalité, dans la mesure où les acteurs organisationnels sont eux-mêmes constitués d'acteurs individuels qui disposent de leurs propres réseaux sociaux. Ces derniers peuvent également parfois agir simultanément au nom de plusieurs acteurs organisationnels, comme dans le cas où le directeur d'une société de gardiennage préside aussi l'association professionnelle qui représente les intérêts de l'ensemble de son secteur d'activité. Seules des données qualitatives sont en mesure de clarifier et de nuancer les significations que l'on doit tirer de ces recouvrements de rôles<sup>13</sup>.

Les réseaux de sécurité se construisent autour des pratiques routinières de leurs acteurs et se distinguent des réseaux de politiques publiques bien connus des poli-

10 BENOÎT DUPONT, « Security in the age of networks », *Policing and Society*, 2004, 14 (1), p. 76-91 ; CLIFFORD SHEARING et JENNIFER WOOD, « Reflections on the governance of security : a normative enquiry », *Police Practice*, 2000, 1 (4), p. 457-476.

11 MANUEL CASTELLS, *The rise of the network society*, Oxford, 1996.

12 JAMES CARAFANO et DAVID HEYMAN, *DHS 2.0: rethinking the Department of Homeland Security*, Washington DC, 2005.

13 Pour des raisons d'espace, nous pourrions seulement présenter dans ce chapitre les données quantitatives que nous avons pu recueillir.

tologues, dont l'objectif principal est d'influencer le processus de prise de décision politique<sup>14</sup>. Les termes de l'échange entre les membres du réseau relèvent principalement du besoin d'améliorer leur efficacité et de réduire leur vulnérabilité aux risques et aux contingences extérieures. Les membres des réseaux de sécurité ne partagent ainsi pas d'objectifs communs : ils sont plutôt unis par une myriade d'intérêts particuliers qui se recoupent. En ce sens, ils ressemblent aux vastes réseaux sociaux et économiques qui émergent spontanément de la base. A ce stade et afin de distinguer différents types de réseaux, une typologie (aussi temporaire soit-elle) s'impose.

La variable géographique s'avère particulièrement utile dans notre cas à la construction d'une typologie, puisqu'elle nous fournira accessoirement des critères permettant de délimiter les frontières des réseaux que nous souhaitons étudier. Elle se situe par ailleurs au coeur de la réflexion sur les impacts qu'ont eu les nouvelles technologies de l'information sur la contraction de l'espace et du temps<sup>15</sup>. Dans une précédente contribution<sup>16</sup>, j'ai identifié quatre idéaux-types de réseaux de sécurité : les réseaux de sécurité locaux, nationaux, internationaux et informationnels.

Les réseaux de sécurité locaux sont, comme leur nom l'indique, principalement concernés par la mise en commun de ressources publiques et privées afin de résoudre les problèmes complexes de criminalité. Ces réseaux constituent une reconnaissance tacite par l'Etat des limites que représentent ses stratégies d'intervention fragmentées et monopolistiques. Les acteurs qui composent les réseaux de sécurité locaux incluent la police, les magistrats locaux, les services sociaux, mais également des communautés résidentielles, des communautés d'intérêt (associations de commerçants, minorités visibles ...), des élus, des fournisseurs de sécurité privée, etc. Ces réseaux agissent comme des plates-formes d'échange d'informations au sujet des problèmes de délinquance locale et des ressources qui peuvent être mobilisées pour les résoudre. Ils se nourrissent des savoirs locaux et de solutions qui transcendent les frontières institutionnelles.

Les réseaux de sécurité nationaux sont pour leur part essentiellement constitués d'acteurs institutionnels, et leurs objectifs explicites consistent à mener des projets bureaucratiques de mise en commun de ressources et d'information entre agences gouvernementales. Les réseaux nationaux ou institutionnels impliquent rarement des groupes communautaires ou des acteurs non gouvernementaux. Ils se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité (rationalisation des ressources, optimisation des performances, maximisation des extrants), là où les réseaux locaux mettent l'accent sur l'efficacité. Les réseaux nationaux paraissent plus fermés que les réseaux

14 DAVID MARSH, « The development of the policy network approach », in : D. Marsh (éd.), *Comparing policy networks*, Buckingham, 1998, p. 3-17.

15 MANUEL CASTELLS, *ibid.*

16 BENOÎT DUPONT, *ibid.*

locaux, et on retrouve fréquemment leurs traces dans les systèmes policiers décentralisés, où les organisations locales ne disposent pas des ressources suffisantes en matière de formation, de police scientifique, de lutte antiterroriste ou encore de recherche.

Les réseaux internationaux de sécurité obéissent globalement aux mêmes logiques que les réseaux nationaux, la question de la souveraineté justifiant cependant qu'on les examine séparément<sup>17</sup>. Les structures administratives qui pilotent les opérations de ces réseaux précèdent généralement la reconnaissance légale et le contrôle de ceux-ci par les autorités politiques<sup>18</sup>. Cette procédure inversée ne résulte pas d'une quelconque conspiration, mais traduit plutôt l'autonomie bureaucratique dont jouissent les grandes organisations policières nationales ou fédérales, et les organisations internationales qui partagent un discours commun et des « mythologies » sur le crime organisé. Jusqu'à une période récente, ces réseaux étaient constitués exclusivement d'acteurs étatiques des domaines de la justice, de la police et du renseignement de sécurité. Comme dans bien d'autres sphères de gouvernance, des acteurs privés et hybrides sont entrés dans l'arène et cherchent à intégrer ces réseaux d'échanges internationaux. Des sociétés de sécurité privée opèrent ainsi aujourd'hui à l'échelle internationale, offrant leurs services aux entreprises multinationales, aux O.N.G. ou même aux gouvernements qui désirent agir de manière discrète. La firme américaine Dyncorp a ainsi obtenu des contrats du gouvernement américain afin d'assurer la protection rapprochée du président afghan Mohamed Karzai<sup>19</sup>, ou d'administrer des programmes d'assistance policière internationale en matière de lutte contre la drogue<sup>20</sup>. La structure des réseaux internationaux de sécurité comprend en général un seul acteur par pays membre, qui agit comme plate-forme de distribution de l'information en amont et en aval. Ce monopole sur l'accès au réseau international et sur les informations qu'il procure peut s'avérer problématique dans les pays où l'on retrouve plus d'un acteur pouvant prétendre au rôle de point de contact (plusieurs services de police nationaux)<sup>21</sup>.

Enfin, les réseaux de sécurité informationnels ont joué un rôle central dans l'émergence des réseaux internationaux, en facilitant la circulation des flux d'information entre les acteurs qui en font partie. L'impact des nouvelles technologies sur la relation au temps et à l'espace a permis aux réseaux de sécurité de faire tomber

17 DIDIER BIGO, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, 1996.

18 MATHIEU DEFLEM, *Policing world society : historical foundations of international police cooperation*, Oxford, 2002.

19 DAN BAUM, « The Pentagon's private army », *Wired Magazine*, 2003, 11 (2), p. 119-123.

20 BUREAU FOR INTERNATIONAL NARCOTICS AND LAW ENFORCEMENT AFFAIRS, *The United States and international civilian policing (CIVPOL) : fact sheet*, Washington DC, 2003.

21 MARC ALAIN, « The trapeze artist and the ground crew : police cooperation and intelligence exchange mechanisms in Europe and North America : A comparative empirical study », *Policing and Society*, 2001, 11 (1), p. 1-27.

les barrières physiques limitant leur développement. De la même façon que les bourses du monde entier opèrent de manière continue, l'information policière circule en faisant abstraction des fuseaux horaires, et donne naissance à un dialogue de plus en plus soutenu à mesure que les bases de données criminelles sont connectées les unes aux autres. Le rythme accéléré des innovations menace toutefois les réseaux informationnels d'obsolescence rapide<sup>22</sup>, ce qui conduit les gouvernements à investir massivement dans une course effrénée visant à étendre les tentacules des réseaux de sécurité informationnels. Des initiatives législatives récentes aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et dans d'autres pays ont ainsi ouvert à la police l'accès aux bases de données des services de santé, d'éducation, des entreprises financières, de télécommunications ou du transport aérien<sup>23</sup>.

Cet essai de typologie ne représente de toute évidence qu'un exercice heuristique et provisoire destiné à préciser la nature du concept de réseaux de sécurité. À ce stade, l'approche empirique semble inévitable si l'on veut dépasser le niveau de l'intuition théorique et des données factuelles fragmentaires.

## II. Le réseau local de sécurité montréalais

On s'appuiera pour cela sur un programme de recherche que nous dirigeons depuis deux ans et dont l'objectif est de cartographier les acteurs publics, privés et hybrides de la sécurité dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi que d'analyser la structure de leurs relations. Si l'on reprend la typologie exposée ci-dessus, il s'agit donc de mettre à jour un réseau local de sécurité. Ce réseau dessert une population de 1,8 millions d'habitants répartis sur un territoire de 500 km<sup>2</sup> dont le PIB s'élevait à 100 millions de dollars US en 2003. La population immigrante représente 28 % des habitants, et le taux de chômage s'élève à 9,2 %. En 2004, le budget municipal annuel s'élevait à 3,15 milliards de dollars US, dont 18,7 % étaient consacrés à la sécurité publique. Une des particularités de Montréal est son réseau de tunnels souterrains qui serpentent sur plus de 30 km et offrent un accès à 10 stations de métro, 2 stations de train, 4 universités, 10 cinémas et théâtres, 200 restaurants, 1700 magasins de détail et 80 % des espaces de bureaux de la métropole. Chaque jour, plus d'un demi-million d'individus parcourent la ville souterraine. Ce réseau de propriétés privées de masse<sup>24</sup> constitue un puissant inci-

22 BENOÎT DUPONT, « La technicisation du travail policier : ambivalences et contradictions internes », *Criminologie*, 2004, 37(1), p. 107-126.

23 STATEWATCH OBSERVATORY, *In defense of freedom and democracy : new laws and practices affecting civil liberties and rights after 11 September 2001*, consulté en ligne à : [www.statewatch.org/observatory2.htm](http://www.statewatch.org/observatory2.htm), 2003.

24 CLIFFORD SHEARING et PHILIP STENNING, « Modern private security : its growth and implications », in : M. Tonry et N. Morris (éds.), *Crime and justice : an annual review of research*, Chicago, 1981, p. 193-245.

tatif de coordination pour les acteurs publics et privés de la sécurité qui doivent se préparer ensemble à affronter des situations de crise et à prévenir toutes sortes d'activités criminelles.

Les acteurs de ce réseau local de sécurité ont été identifiés à l'aide de plusieurs bases de données combinées : la liste des entreprises de sécurité privée ayant obtenu un permis d'exercer délivré par le ministère de la sécurité publique, la liste des membres des deux principales associations professionnelles actives au Québec, la section des pages jaunes du bottin téléphonique local, ainsi que la liste des agences gouvernementales et paragouvernementales chargées de faire appliquer les lois. Une procédure d'échantillonnage par boule de neige a également été utilisée afin de pallier aux biais qui auraient pu s'introduire dans les précédentes méthodes de sélection. Au total, 207 organisations oeuvrant dans le domaine de la sécurité ont été identifiées, et nous avons pu rencontrer les gestionnaires de 47 d'entre elles sur une période de 16 mois (janvier 2004 à avril 2005). Ceux-ci ont été sélectionnés parmi les 207 répondants potentiels afin d'obtenir une représentativité de toutes les catégories d'acteurs : police, services de sécurité interne dans les secteurs de la grande distribution, du transport, des institutions publiques, de l'industrie financière, des hautes technologies, fournisseurs de services de gardiennage, d'enquête, de consultants et d'équipement. La disponibilité réduite des répondants explique la durée relativement longue prise par la cueillette des données. Nous leur avons administré un questionnaire comprenant un volet quantitatif et un volet qualitatif. Pour des raisons d'espace, nous ne traiterons ici que des données quantitatives que nous avons recueillies. Chaque répondant a ainsi rempli une matrice de contacts qui a permis d'identifier l'ensemble des partenariats formels et informels auxquels ils avaient pris part au cours des 12 derniers mois. Pour chaque contact ou lien déclaré, neuf variables additionnelles étaient spécifiées : le nombre de contacts individuels à l'intérieur de l'organisation partenaire, l'existence de relations privilégiées avec l'un de ces contacts individuels, l'existence d'activités extra-professionnelles avec ces contacts et le contexte de celles-ci, la fréquence des interactions avec les contacts, la distribution des responsabilités quant à l'activation des interactions, les moyens privilégiés de prise de contact, le niveau de responsabilité professionnelle perçue du partenaire (par comparaison avec celle du répondant), et la nature formelle ou informelle du partenariat. Les données recueillies ont ensuite été traitées à l'aide du logiciel d'analyse de réseaux UCINET, qui facilite les opérations de mesure de centralité, d'identification des sous-groupes, et de visualisation des données<sup>25</sup>. Quelques analyses de statistiques descriptives ont également été menées à l'aide du logiciel SPSS.

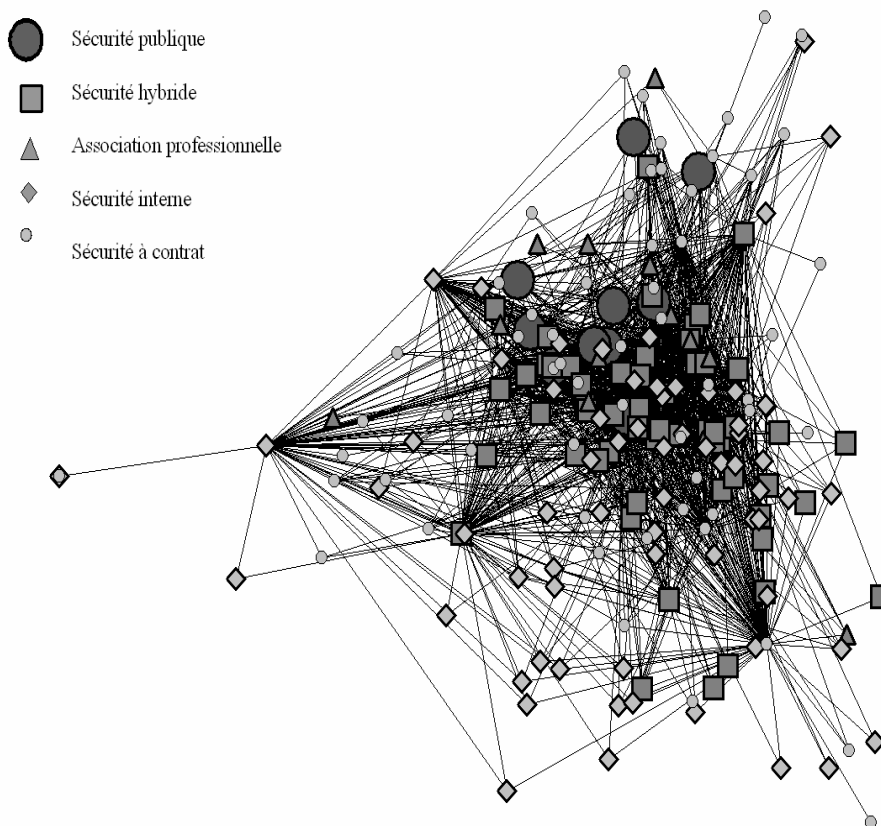
Les répondants appartiennent à 47 organisations de sécurité qui emploient collectivement plus de 17 000 salariés (incluant les 4000 policiers de la police

---

25 STEPHEN BORGATTI, MARTIN EVERETT et LINTON FREEMAN, *UCINET 6 version 6.59*, Natick, 1999.



**Figure 1 : Le réseau de sécurité montréalais (2004-2005)**



municipale). L'expérience moyenne des répondants dans le champ de la sécurité est de 20 ans, 26 % d'entre eux ayant préalablement occupé un emploi dans une organisation policière. La figure 1 représente le réseau de partenariats déclarés par les répondants. En raison de la densité du réseau et des liens, un certain nombre d'acteurs peuvent être représentés par des symboles amoncelés les uns sur les autres. Chaque ligne (ou arc) représente un partenariat actif au cours des 12 mois ayant précédé l'entrevue : en tout, 1600 partenariats bilatéraux ou multilatéraux ont été enregistrés. Il est également utile de préciser que ce diagramme qui évoque un plat de spaghetti ne représente qu'une fraction des partenariats existants, puisque les 160 organisations représentées mais qui n'ont pas directement été interrogées ajouteraient certainement un nombre considérable de liens si nous disposions de données complètes les concernant. Pour des raisons méthodologiques liées à la réciprocity des données, les analyses suivantes porteront seulement sur notre échantillon de 47 acteurs.

La densité relationnelle de cet échantillon est de 46 %, ce qui signifie que 46 % de l'ensemble des partenariats possibles sont déclarés comme étant actifs. Ce niveau de densité est considéré comme relativement élevé, si l'on tient compte du nombre d'acteurs qui constituent l'échantillon et de leur hétérogénéité. Cette forte densité est confirmée par le niveau élevé de connectivité du réseau. Le calcul de la « distance » entre les acteurs donne comme résultat une distance géodésique moyenne de 1.5, ce qui implique que chaque acteur peut contacter l'ensemble des autres membres du réseau en ayant en moyenne recours à un seul intermédiaire (cette moyenne tenant compte des liens directs mais aussi des circuits moins efficaces faisant appel à deux intermédiaires ou plus). Dans un environnement aussi dense et aussi connecté, l'information est facile à obtenir et circule très rapidement, les coûts de transaction sont bas, et les innovations sont adoptées sans délais. Les réputations peuvent également être endommagées avec la même célérité.

Une autre dimension essentielle de l'analyse des réseaux est la centralité, qui permet de mesurer la distribution du pouvoir en fonction de la localisation des acteurs au sein d'un ensemble de relations. Les acteurs qui se situent au centre du réseau ont accès à plus d'opportunités, sont exposés à moins de contraintes et disposent d'une influence plus importante en vertu de leur position d'intermédiaire obligé entre les acteurs périphériques. Dans le champ de la sécurité, la police est sans nul doute la plaque tournante (le *hub*) vers laquelle les autres acteurs convergent, en raison de sa capacité d'user légitimement de la force et d'accéder aux bases de données criminelles et de vérification de l'identité personnelle. Cependant, le noyau du réseau n'est pas le domaine exclusif de la police, et les associations professionnelles y jouent également un rôle important. Elles offrent à leurs membres des activités de formation continue et l'accès à un vaste réservoir d'expertise par l'intermédiaire de leurs collègues. Elles remplissent également une fonction d'intermédiaire privilégié entre les fournisseurs de technologies et de services et leurs clients potentiels, tout en permettant à ces derniers de se renseigner auprès des clients existants sur la qualité des biens ou des services offerts. Ces deux groupes d'acteurs centraux (les organisations policières et les associations professionnelles) ne sont évidemment pas placés sur un pied d'égalité : la légitimité de la police se traduit par des efforts soutenus de la part des autres acteurs du réseau pour établir et maintenir des liens privilégiés avec elle. Par contraste, les associations professionnelles doivent constamment offrir à leurs membres des activités à forte valeur ajoutée sous la forme de transferts d'expertise et de certifications professionnelles, afin de maintenir leur position centrale.

Ne disposant pas d'une position aussi centrale, les autres acteurs du réseau cherchent à réduire les contraintes relationnelles auxquelles ils sont exposés. Pour cela, ils maintiennent de nombreux liens transversaux qui leurs permettent d'éviter une dépendance trop marquée vis-à-vis du centre, notamment en prévision de situations de crise. On peut ainsi remarquer le maintien d'un haut niveau de connectivité lorsque l'on retire la police et les associations professionnelles des calculs : la distance moyenne entre deux acteurs reste constante à 1.6 (on rappellera

qu'elle était de 1.5 pour le réseau complet). Cette absence de dégradation des capacités du réseau, malgré le retrait de son noyau, indique à quel point son fonctionnement routinier est indépendant de l'institution policière. Cet exercice hypothétique ne doit pas occulter à quel point le pouvoir et l'autorité de la police sont valorisés par les autres membres du réseau, mais il a pour avantage de mettre en lumière les stratégies différentielles adoptées par chacun des acteurs afin de maximiser les retombées de leur appartenance au réseau.

Une analyse plus poussée des données à notre disposition révèle également la nature multiplexée de ce réseau. En effet, le réseau global est constitué de micro-réseaux dont la densité est beaucoup plus forte et qui correspondent à des affinités personnelles ou fonctionnelles. Ainsi, les responsables de la sécurité des institutions financières, des hôpitaux, des universités ou des services de transport public montréalais entretiennent des liens privilégiés circonscrits à leur secteur d'activité. Chaque acteur appartient simultanément à plusieurs de ces micro-réseaux qui en se recouvrant et en se complétant forment le réseau global présenté dans la figure 1.

Les statistiques descriptives portant sur les partenariats montrent l'importance que jouent la réciprocité et la confiance dans le bon fonctionnement du réseau. La moyenne des partenariats déclarés par chaque répondant s'élève à 34 (étendue : 2-120). La fréquence à laquelle ces partenariats sont mobilisés est de six interactions par an (médiane) avec une très large dispersion (déviations standard de 478). Cet indicateur de fréquence permet de mesurer l'intensité des contacts, affinant les indicateurs de densité et de connectivité calculés dans les paragraphes précédents. La fréquence moyenne d'un contact tous les deux mois entre chaque dyade d'acteurs indique un réseau dans lequel les changements font l'objet d'une surveillance constante et d'ajustements rapides. De plus, ces partenariats sont caractérisés par des relations hautement personnalisées : 81 % des partenariats déclarés par les répondants dépendaient de relations privilégiées avec trois personnes ou moins dans l'organisation partenaire, et 52 % reposaient sur un interlocuteur unique. Cette dépendance reposant sur une poignée d'individus constitue à la fois un avantage et un inconvénient. La personnalisation des contacts permet de développer et de renforcer une confiance résiliente, particulièrement utile en temps de crise. Cependant, elle peut conduire à une fragilisation (permanente ou temporaire) du partenariat lorsqu'une des parties quitte son organisation.

### III. De la police publique à la « Sécurisphère »

L'analyse des mécanismes de production de sécurité sous l'angle relationnel des partenariats met en évidence la pertinence du concept de réseau pour comprendre comment les sociétés modernes se protègent de la criminalité et des risques plus diffus qui menacent le maintien de l'ordre public et privé. Les mythes complémentaires d'une police publique omnipotente et d'une sécurité privée à la contribution marginale, en dépit de ses effectifs pléthoriques, ne résistent pas à l'analyse empiri-

que. L'étendue de notre ignorance demeure cependant encore trop importante pour que l'on puisse se hasarder à énoncer des théories définitives. Les observations menées à Montréal sur un réseau de sécurité local spécifique doivent être confrontées avec d'autres études similaires à réaliser en Suisse, en France et en Belgique, afin de démêler les facteurs situationnels d'éventuelles propriétés universelles des réseaux de sécurité. Les autres catégories de réseaux, et les acteurs institutionnels et individuels qui les animent, doivent également faire l'objet de recherches similaires afin de pouvoir enrichir notre cadre théorique de perspectives comparatives, aussi bien dans une perspective géographique que fonctionnelle. La préférence accordée jusqu'à maintenant aux méthodologies de recherche qualitatives pour capturer l'essence de ces réseaux complexes est trop limitative dans le contexte de structures comprenant plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'acteurs. Les avancées réalisées ces dernières années par les sociologues, les mathématiciens et les informaticiens spécialisés dans l'analyse des réseaux doivent retenir notre attention. Cela est particulièrement vrai dans une perspective d'analyse temporelle de l'apparition, de l'évolution et de la disparition des réseaux organisationnels, ou de leurs capacités de résistance et d'adaptation aux contingences externes. Sur le plan normatif, l'élargissement du mandat de la police à un rôle de coordination des réseaux de sécurité (la Sécurisphère) semble inévitable à plus ou moins brève échéance<sup>26</sup>, si celle-ci veut éviter de redevenir un acteur parmi les autres, et mettre de la sorte un terme à deux siècles de raffermissement de son monopole sur l'emploi légitime de la force, l'application de la loi et le maintien de l'ordre. S'il n'est nullement question de proclamer l'obsolescence de la police publique, l'énergie que celle-ci déploie à venir réguler ou concurrencer les activités de la sécurité privée et hybride montre qu'elle ne règne désormais plus sans partage sur le champ de la sécurité intérieure.

---

26 PIERRE-HENRI BOLLE, « La sécurité intérieure en Suisse : un concept multiforme et protéiforme ? », *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 2001, LIV(4), p. 387-394.